



Bonification enfant

Par Floclo

Bonjour

Fonctionnaire depuis 2003 mon fils est né dans le privé en 2001 période de chômage indemnisée j'ai eu un congé de maternité

Pour la retraite, quel régime le prendra en compte ?

En vous remerciant

Mme C

Par Marck_ESP

Bienvenue

Je suppose que vous évoquez la comptabilisation des trimestres...

Puisque votre fils est né en 2001 alors que vous étiez dans le secteur privé, c'est le régime général (CARSAT) qui s'applique pour l'attribution des trimestres liés à cet enfant.

Chaque enfant peut vous ouvrir droit à jusqu'à 8 trimestres supplémentaires... Soit 4 trimestres au titre de la maternité et 4 trimestres au titre de l'éducation.